

LE GUETTEUR

FONDATEUR :
CH. POËTTE
Directeur-Gérant de 1889 à 1908

DE SAINT-QUENTIN ET DE L'AISNE

Adresser les Lettres, les Mandats et toutes communications concernant le Journal, à M. Victor MARQUANT, Directeur-Gérant du Guetteur

ABONNEMENTS

Saint-Quentin	Un an 18 fr.	6 mois 9 fr.
Aisne et départements limitrophes	— 20 fr.	— 10 fr.
France	— 25 fr.	— 12 fr.

LE GUETTEUR paraît tous les jours à cinq heures

Les Abonnements et Annonces sont reçus aux bureaux du Journal.

21, RUE CROIX-BELLE-PORTE, 21, à SAINT-QUENTIN (Téléphone 214)

INSERTIONS

Annonces, la ligne, 0,25; Réclames, 0,40; Prix divers, 0,50
Chronique locale, 1 fr.
PUBICITÉ LIBRE: Les Annonces et Réclames peuvent être reçues directement aux bureaux du Guetteur, 21, rue Croix-Belle-Porte, à Saint-Quentin.

Saint-Quentin, 12 Septembre.

L'ARMÉE BELGE

Après les grands Etats, voici la Belgique qui réorganise son armée. Ce fait pourra surprendre ceux qui se tiennent à l'écart des événements politiques extérieurs. Rien n'est plus logique, cependant. L'armée belge! Il semble que ces mots doivent faire sourire. Peut-il exister une armée belge?

Tous ceux qui ont visité la Belgique ont vu se promenant par les rues, de tous petits soldats revêtus de costumes bizarres qui font penser malgré soi aux militaires d'opéra-comique. Examinez-les attentivement, vous n'en verrez pas un ayant une tenue débraillée. Ces petits soldats sont aussi dévoués, aussi disciplinés que nos petits soldats français. Ce n'est pas leur faute si l'Etat belge leur donne des coiffures en carton bouilli ou des bonnets pareils à ceux des grenadiers du premier Empire. Ils ont du reste fort bon air, sous leur coiffure, et ils portent allègrement leur uniforme.

Chaque dimanche, la garde civile qui a comme coiffure un chapeau orné d'une tresse de couleur, s'exerce au tir. Il en est peu qui manquent à l'appel. Ils accomplissent leur devoir avec discipline et sans bruit. La garde civile constitue un corps admirable au point de vue du dévouement et de la fidélité au devoir. Elle répond à ce qu'était autrefois en France, la garde nationale.

L'Opinion qui parle de la réorganisation de l'armée belge, rappelle que c'est à des officiers français que le nouveau royaume confia la constitution de son armée. « Réglements, uniformes, organisation furent tout naturellement empruntés, avec fort peu de modification, à l'armée française d'alors. » Et nous pouvons ajouter que fort peu de ces uniformes ont été modifiés. S'il en est de bizarres, il en est par contre de superbes, et l'on sait que notre vieille armée en avait qui faisaient l'admiration de tous. Nous nous demandons même pourquoi ces magnifiques uniformes devant lesquels se pâmaient les peuples voisins, furent supprimés?

Le lieutenant colonel Rousset en demandait l'autre jour le rétablissement. La République doit bien cela à nos excellents officiers. Le pays qui aime l'armée applaudira de toutes ses forces.

L'armée belge n'a pas suivi l'évolution qui s'est opérée en Belgique; elle est restée ce qu'elle était il y a 75 ans, « un caractère vieillot, archaïque ». Telle notre armée de la monarchie de Juillet, mais elle a conservé un très vif attachement pour notre pays. Ses sentiments à notre égard n'ont pas changé. Elle en a donné la preuve en 1870,

« lorsque, mobilisée sur sa frontière du Sud, elle assistait au spectacle ému au désastre de Sedan ».

Le prestige de l'Allemagne victorieuse n'a exercé sur elle aucune influence. Elle doit à l'Allemagne son fusil et son canon de campagne, mais en dépit de tous les efforts des flamboyants, le Français y règne encore au maître, déclare l'Opinion.

Quels sont les sentiments de la Belgique pour son armée? Le peuple belge, raconte le capitaine Clément-Grandcourt, a longtemps montré une mauvaise volonté persistante à s'occuper de son armée. Le parti catholique flamand la considérait comme une école de corruption, le parti socialiste wallon comme le soutien du capitalisme, et la masse de la nation faisait preuve à son égard d'une ignorance et d'une indifférence inimaginables.

L'opinion s'est finalement rendue compte que l'armée comptait pour quelque chose lorsqu'elle s'est aperçue du danger qui menaçait la Belgique sur sa frontière avoisinant l'Allemagne. Le Parlement belge, sur l'initiative du roi, a été saisi d'un projet de réorganisation de l'armée. Nous n'avons pas la prétention de la discuter, ni d'en exposer tous les détails. Contentons-nous de dire que sous l'influence du parti conservateur, les effectifs de l'armée avaient été réduits à leur strict minimum.

L'armée va donc être sérieusement augmentée. Mais, comme dit l'Opinion, le nombre et l'organisation ne sont rien si la matière première, le soldat et l'officier ne vaient rien. Or, en Belgique, le soldat a toujours fait preuve d'un grand dévouement; et d'une intrépidité sans égale. Il est resté ce qu'il était au temps où il combattait sous les aigles de Napoléon. Le corps d'officiers est excellent, instruit, brave jusqu'à la témérité.

Que peut-on demander de plus? Pour notre part, nous ne saurions trop nous réjouir de voir l'armée belge reconstituée solidement. Une armée forte, c'est la sauvegarde d'un pays.

V. MARQUANT.

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Le déjeuner à Lappeau

Lappeau, 11 septembre. On quitte provisoirement l'auto pour monter dans un tramway à vapeur de ligne d'Usel à Talle, qui conduit à Lappeau.

Ce modeste chef-lieu de canton a été choisi comme halte, en raison de la beauté du cadre. M. et Mme Poincaré y sont l'objet de nombreuses manifestations de sympathie.

Le Président, ayant à sa droite le général Baudemoulin et à sa gauche M. Mollard, se rend à pied à la mairie. Il est suivi par Mme Poincaré donnant le bras à M. Roaby, sénateur; par M. Klotz, et par Mme Klotz donnant le bras au préfet.

Les acclamations continuent d'être vives. Le déjeuner, qui est offert par le conseil municipal, comprend une quarantaine de couverts. Il est servi dans la grande salle de la mairie.

Au dessert, le maire, se conformant aux invitations protocolaires, a porté simplement la santé du président de la République, M. Poincaré à la ville de Lappeau et à sa prospérité.

A 2 heures, on repart pour Talle.

A Argentat

Argentat, 11 septembre. Après un court arrêt à 2 h. 40 à St-Privat où M. Mons, député, souhaite la bienvenue au président, le cortège continue sa route et arrive à Argentat à 3 h. 20. La vallée de la Dordogne encaissée entre des hauteurs boisées est splendide. A l'arrivée du président des fusées éclatent.

M. Poincaré est reçu par le maire dans une tribune très joliment décorée de fleurs et de drapeaux. Des gerbes sont offertes à Mme Poincaré et Klotz. Des cadeaux sont remis au président, notamment un tapis, chef-d'œuvre de l'industrie locale. M. Poincaré remercie la municipalité et toute la population de l'accueil qui lui est fait. Son rapide voyage lui a permis de mieux connaître l'âme de ces braves gens auxquels il adresse l'expression de sa profonde gratitude.

La foule difficilement maintenue par un service d'ordre lui fait une ovation prolongée.

A Tulle

Le cortège présidentiel est arrivé à Tulle à 6 heures. Une foule énorme acclame avec enthousiasme le Président. Celui-ci est reçu à l'Hôtel de Ville par le maire qui lui souhaite la bienvenue. Le Président répond en déclarant que les témoignages de sympathie qu'il a reçus partout prouvent avec évidence que les institutions républicaines sont désormais indestructibles en France. Le cortège s'est ensuite rendu à la préfecture où le Président sera logé, ainsi que M. Klotz. A 7 heures, un dîner offert par le Conseil général a été servi dans les Salons de la Préfecture.

LES GAÏETÉS DE LA POLITIQUE

A propos de l'excursion qu'accomplit en ce moment M. Poincaré, on rappelle un mot de M. Contant quelques jours avant sa mort. Comme un de ses amis lui parlait de l'attitude des écoles de Limoges décidant « de ne pas assister officiellement à la réception présidentielle », M. Contant laissa tomber ce mot :

« Ce sont des socialistes de porcelaine. »

Le maire d'Ivry avait trop goûté à la popularité pour ne pas aimer la gloire. C'est pourquoi il avait obtenu qu'on donnât à une petite voie de sa ville, le nom de Jules-Contant.

Ses adversaires au Conseil municipal lui avaient fait la mauvaise plaisanterie d'exiger en dessous du nom sur la plaque, la mention : « Maire de forges », suivie des dates de naissance et de décès de l'autre Grand Jules; et le maire n'avait pas osé protester.

Malgré cela, il ne manquait jamais une occasion de passer dans la rue de son honneur. Et c'est ainsi que lorsque M. Poincaré vint à Ivry, les invites s'entrecroisèrent de voir le cortège faire un grand détour pour traverser un des plus vilains quartiers de la cité industrielle.

Mais l'excellent maire rayonnait : le président de la République avait traversé la rue Jules-Contant.

L'école d'A... à M... où des ateliers d'ébénisterie sont mis à la disposition des enfants moralement abandonnés du département de la Seine, dit le « Bulletin », et où l'on dépense annuellement la somme de 60.000 francs de bois les plus rares, ne dit pas le « Bulletin », possède entre autres particularités enseignées deux professeurs de dessin. Le

premier n'enseigne pas le dessin aux pupilles parce qu'il est vieux et presque impotent, ce qui le dispense d'aller à son cours.

Le second ne l'enseigne pas non plus, quoiqu'il ne soit ni vieux ni impotent, parce qu'il n'a aucune raison de faire autrement que son collègue.

Le directeur de l'école voudrait bien être débarrassé de l'un ou de l'autre, sinon des deux, mais on ne se débarrasse pas d'un fonctionnaire avec cette aisance, surtout lorsque ce fonctionnaire ne veut pas s'en aller.

On finit si, il veut s'en aller, mais à une condition : c'est qu'on lui donnera la croix.

Et le directeur, qui est un fort brave homme, mais qui n'est pas ministre, s'arrache les cheveux de désespoir.

Le député M. Joseph de Madarasz — l'« oncle Joseph », comme on l'appelle familièrement dans le monde parlementaire hongrois — vient d'entrer dans sa centième année. Il débuta en 1833 comme « adjoint » ou suppléant d'un membre de la Diète de Presbourg, et fut élu député en 1894; il est donc le plus ancien membre de la Chambre de Hongrie, mais de tous les Parlements du monde.

L'« oncle Joseph » fut constamment dans l'opposition et combattit tous les gouvernements. Ce furent ses doctrines ultra radicales plutôt que sa personne que les Autrichiens internèrent après 1849, pendant six ans, dans la forteresse d'Olmütz, et même ses protestations solennelles, en 1867, contre le couronnement de François-Joseph comme roi de Hongrie ne furent pas prises au tragique. Au contraire, comme sa tête chenue, sa redingote à brandebourgs et ses bottes à la hongroise faisaient partie de l'inventaire, pour ainsi dire de la Chambre de Budapest, les adversaires politiques de M. de Madarasz auraient été aussi désolés que ses amis, si les électeurs du district essentiellement magyar de Sarkeresztur n'avaient pas constamment renouvelé, depuis 1861, son mandat quasi-historique.

Il y a quatre ans, l'« oncle Joseph » assistait encore, parfois, aux travaux parlementaires. Maintenant, il se repose, sa milieu des siens, dans sa modeste demeure, aux environs de Budapest. Afin de lui épargner les émotions et les fatigues, aucune fête n'a été donnée pour son centenaire.

Les instituteurs syndiqués à Bourges

Il se tient en ce moment à Bourges une réunion des délégués des syndicats d'instituteurs qui donne, en raison du secret et du mystère dont elle s'enveloppe, beaucoup de mal aux « envoyés spéciaux » des journaux. L'envoyé d'un journal parisien télégraphie ce matin : « Jamais reporter n'est à boire plus d'obstacles que ceux auxquels je me heurte depuis bientôt vingt-quatre heures. C'est à délier toute imagination. »

C'est que sans doute ils ignorent les conditions dans lesquelles les instituteurs syndiqués se sont réunis à Bourges. Leur congrès actuel a une « histoire ». Et il aurait suffi de la connaître pour prévoir que les journaux n'auraient aucune chance d'être admis aux séances.

Après les incidents qui avaient suivi le dernier congrès de la fédération des syndicats d'instituteurs — tenu l'an dernier au mois d'août à Chambéry, — et après les poursuites intentées contre les syndicats qui avaient refusé de se dissoudre, le bureau de la fédération était assés indécis sur l'attitude à tenir, cette année. Pour se rendre compte des dispositions des adhérents, il fit engager dans l'École émancipée, il y a trois ou quatre mois, un débat sur l'opportunité qu'il y aurait à tenir ou non un

congrès national des syndicats d'instituteurs et d'institutrices aux prochaines vacances. Le projet rencontra des partisans et des adversaires également résolus.

M. Raffin, du Rhône, ancien trésorier fédéral, se déclara résolument contre le congrès et proposa qu'il fût remplacé par une réunion de délégués du comité fédéral, qui se tiendrait à Lyon. Cette idée avait rencontré l'adhésion du syndicat du Rhône. Mais de nombreux « militants » demandèrent bientôt à M. Raffin et au syndicat du Rhône de retirer leur proposition. Dans un article de l'École émancipée un instituteur fédéré affirmait qu'« au moment où la vague chauvine et réactionnaire tente de couvrir le pays au moment où le nationalisme intégral enlève enfin son masque et sort de sa ténébreuse retraite, où le cléricalisme sort de sa larve avec des élytres neuves — au moment où le peuple organisé commence la lutte contre la folie militariste, contre la rapacité des requins et des financiers, ses camarades ne pouvaient rester muets et indifférents ». Et il concluait par ces mots : « Pas de comité spécial, pas de réunion privée. Nous voulons un congrès ouvert à tous, car nous avons le droit et aussi le devoir de participer à tout ce qui intéresse la vie de notre fédération. »

En présence de ces deux tendances opposées, le comité fédéral décida de faire trancher la question au moyen d'un referendum qui eut lieu au début du mois de juin. Dans son numéro du 21 juin, l'École émancipée donna le résultat de ce referendum dans une note ainsi conçue :

Résultats du referendum. — Syndicats et sections ayant répondu : 35. Principe d'un congrès. — Contre tout congrès : 4. Proposition Raffin : 9. Pour un congrès : 19. Date. — Début des vacances : 10. Fin des vacances : 17. Lieu. — Paris : 5. Lyon : 8. Bourges : 17. Nature des questions. — 1° Réorganisation : unanimité; 2° traitements : 6. Rapports de la fédération et de l'École émancipée : 5.

La deuxième question sera donc relative aux traitements.

Les rapports de la fédération avec l'École émancipée peuvent d'ailleurs rentrer dans la première question.

Le congrès aura lieu à Bourges du 10 au 20 septembre.

Le comité fédéral s'entendra avec la section du Cher pour la date exacte.

Cette note avait passé complètement inaperçue aux autorités universitaires, qui ne s'en inquièrent guère l'École émancipée. Mais la Voix du Peuple, organe de la Confédération générale du travail, la reproduisit dans un article qui attira l'attention du cabinet du ministre de l'instruction publique.

M. Barthou fit prévenir sans retard les intéressés qu'il ne tolérerait sous aucun prétexte et en aucun cas la réunion d'un congrès de syndicats d'instituteurs. Les maîtres d'école qui prendraient part à une semblable manifestation seraient immédiatement révoqués.

Après avoir envisagé la situation créée par cette interdiction ministérielle, le comité fédéral s'est décidé à recourir à une tactique que la fédération a déjà employée lorsque M. Briand avait interdit le congrès mixte de Lyon. Les délégués se réunissent, mais s'abstiennent de faire aucun acte public ou de publier des ordres du jour pouvant être considérés comme des manifestations d'un congrès.

Incident aux manœuvres du 14^e Corps

Nantes, 11 septembre. Les manœuvres de la 43^e brigade d'infanterie ont été marquées par un grave incident. Le 3^e d'artillerie se livrait, dans les environs de Grandchamp à des exercices de tir avec des projectiles

à blanc, lorsqu'une batterie lança un obus à une faible distance d'un groupe de soldats. Par un hasard miraculeux, il n'y eut aucun blessé. Si le pointage avait été juste une épouvantable catastrophe se fût produite. Une enquête sévère a été ouverte par l'autorité militaire.

LE TABAC

Ce qu'il rapporte à l'Etat. — Ce qu'il nous coûte. — La question d'hygiène.

L'Etat bat monnaie avec nos vices et nos mauvaises habitudes. Autrefois, il était fermier des jeux et en tirait de gros revenus. Aujourd'hui, le produit des boissons en général, de l'alcool et de ses dérivés, joint à celui des tabacs, tout tomber bon an mal an dans les caisses du Trésor 850 beaux millions qui n'ont pas d'odeur. Le tabac, sous toutes ses formes, donne, à lui seul, plus de 434 millions et toute cette fumée constitue environ le huitième du budget de la France.

La France produit elle-même la plus grande quantité de tabac qu'elle consomme ou qu'elle exporte. Cette culture du tabac, plante très ornementale d'ailleurs, autorisée dans 25 départements seulement, est très surveillée. Les agents de la régie comptent les plantes et les feuilles et les cultivateurs doivent, sous peine d'amende, rendre le même nombre de feuilles séchées. Ces feuilles sont envoyées par ballots dans l'une des 25 manufactures répandues sur les divers points du territoire et, selon la qualité, transformées en tabac à priser, à fumer, en cigares d'un et deux sous et en carottes à chiquer.

Malgré la réglementation sévère, les permis de plantation sont très recherchés; on compte 56.000 planteurs, consacrant 16.000 hectares à la culture du tabac. Cinq départements à eux seuls produisent 60.000 de tout le tabac indigène : la Dordogne 4 millions de kilos, le Lot-et-Garonne, l'Isère, la Gironde, le Lot, de 2 à 4 millions chacun. La recette brute paraît être de 1.400 fr. à l'hectare.

Nous achetons aussi du tabac ordinaire en Algérie où la culture est absolument libre. Pour les tabacs fins, l'administration s'adresse à l'étranger, aux Etats de Maryland, de Kentucky, d'Ohio et de Virginie, aux Etats-Unis, au Mexique, au Brésil, à Manille (Philippines), à Dumatra, Java et surtout la Havane (Cuba).

On prise beaucoup moins que ne le faisaient nos grands-pères et même nos grands-mères, et on signale, depuis 1898, une diminution d'un million de kilos sur le tabac en poudre, cependant il s'en débite encore 4.854.000 kilos tous les ans.

Le cigare est moins demandé; la consommation de ceux à un sou et à sept centimes et demi a beaucoup baissé tandis que celle des « dix centimes » et des cigares de luxe a augmenté dans de grosses proportions. Il se vend annuellement 2.600.000 kilos de cigares.

On consomme beaucoup plus de tabac à fumer (scaterlatis) : la vente augmente tous les ans et elle est d'environ 28 millions de kilos.

Mais c'est la cigarette qui a toute la faveur. De 1875 à 1905, la consommation en a presque quadruplé : de 512.000 kilos elle s'est élevée à près de 2 millions!

Enfin il se débite pour 50 millions de tabac à fumer de qualité infé-

41 Feuilleton du GUETTEUR du 13 Sept. 1913

PRINTEMPS PERDU

PAR T. TRILBY

Linette eut un cri de reproche.

— Oh! Jacques, fit-elle, peux-tu penser une chose pareille; mais souviens-toi de notre passé et, surtout, de nos secondes fiançailles. Je suis venue à toi librement, parce que je t'aimais. Rappelle-toi ce soir-là. Tu étais tout seul dans ta grande chambre, tu avais l'air si malheureux, que moi qui arrivais pour te parler de bonheur et d'amour, je n'ai plus osé, mais lorsque tu es au quelle était cette dernière vision, la figure s'est illuminée. Te souviens-tu de notre petit souper? J'avais très faim; toi, le malade, tu m'as tenu compagnie, et, jusqu'à l'arrivée de maman, nous n'avons parlé que de notre amour.

— Dis-moi encore des choses d'autrefois, murmura-t-elle, cela me fait du bien. Rappelle-moi notre passé, dis-moi,

même si ça n'est pas vrai, que depuis notre mariage, malgré mon infirmité, tu es eu des moments de bonheur. Dis-moi que tu es des souvenirs dont tu te souviens avec joie.

— Mon Jacques, reprit Linette, je t'aime, je t'aime que toi, et tu ne dois pas douter de mon amour. Avec toi je suis heureuse, et même, lorsque tu es méchant, comme tout à l'heure, je t'aime encore. Rentrons, veux-tu, rentrons par le plus long chemin, celui des collines; nous passerons devant la petite porte par laquelle je suis entrée chez toi, il y a plus de deux ans de cela.

Te rappelles-tu, nous avions quitté l'auto; j'avais voulu traverser avec toi un coin de la forêt. Nous étions seuls, les mugissements embourbés, et les oiseaux chantaient à tue-tête. Avant d'ouvrir la porte, tu l'es penché vers moi, et tu m'as donné un baiser d'amoureux. Ce premier baiser m'a bouleversée, mais il m'a fait tienne pour toujours. Jacques, je ne t'ai jamais oublié, je ne l'oublierai jamais.

D'un commun accord, les deux époux se levèrent, et lentement ils reprisent le petit sentier où l'on ne pouvait marcher qu'enlacés.

Le soleil avait disparu, l'ombre venait, les arbres prenaient des formes fantastiques, et le plus petit bruit était effrayant.

Peureusement, Linette se serrait contre son mari, et puis, par délica-

tesse d'amoureuse, elle exagérait son effort, elle que Jacques, le maître, se rendait compte qu'elle avait besoin d'être protégée.

XII

Au Prieuré, la vie avait repris son cours uniforme; seulement Linette était pâle et pleurait souvent.

La mort de cousine Marie l'avait profondément atteinte et elle ne pouvait se consoler de n'avoir pas été près d'elle pendant les derniers moments.

Sœur Suzanne avait eu beau lui dire que la vieille demoiselle était partie le sourire aux lèvres, en pensant à elle, Linette ne pouvait s'imaginer qu'on mourait de la sorte, sans souffrir, et cette agonie, qu'elle n'avait pas vue, l'obsédait.

Les premiers temps, Jacques respecta ce chagrin, puis égoïste comme sont souvent les amoureux, il fut pénible de voir que le chagrin de Linette n'était pas un de ceux qu'on oublie facilement.

Pourtant la jeune femme faisait tout ce qu'elle pouvait pour dissimuler sa peine, mais Jacques devinait l'effort et cela l'exaspérait. Alors, souvent, avec elle, il manquait de patience.

Elle ne disait rien, acceptait tout; parfois, pendant des journées entières, Jacques ne parlait pas.

Ces journées-là étaient longues, et Linette avait beau travailler et lire,

elle en trouvait les heures interminables.

Le temps était vilain, gris et pluvieux, l'automne, si beau parfois dans nos campagnes françaises, s'annonçait mal; les jours passaient sans que le soleil parût. Il faisait déjà froid, on ne pouvait plus se tenir sur la terrasse et puis Jacques, depuis le départ de Guy, haïssait ce coin.

Gay, on ne parlait jamais de lui au Prieuré; pourtant Linette y pensait souvent. Elle aurait voulu savoir si son départ était proche, mais elle n'osait le dire à son mari, craignant de lui déplaire.

Jacques songeait aussi à son frère, mais sans aucun plaisir; son souvenir même lui était désagréable.

Une idée, contre laquelle il se défendait, mais qui finissait par s'imposer, l'obsédait. Il croyait, le malheureux, que le chagrin de Linette, sa tristesse, avait pour cause la mort de cousine Marie et le départ de Guy.

Sans doute Linette regrettait le camarade, l'ami, celui qui savait la distraire, celui qui lui faisait rire, celui dont les yeux admiraient la beauté. Elle pleurait cousine Marie, mais elle pleurait aussi celui qui était parti.

Et Jacques s'exaspérait; il devenait désagréable, grognon, brutal. Et comme Linette ne disait rien, ne répondait jamais, cette douceur l'humiliait. Quelquefois, il essayait, à force d'amour, de

faire oublier les vilaines paroles. Mais cet amour-là n'était plus le même; il effrayait Linette.

Lorsque Jacques l'embrassait, il lui faisait mal, ses baisers, si tendres naguère, étaient rudes maintenant; ils ressemblaient à des morsures. Elle, la petite, l'innocente, trop jeune pour comprendre, ne pouvait deviner ce qui se passait dans le cœur de cet homme, et comme elle n'osait le lui demander et que lui ne voulait pas l'avouer, un fossé se creusait entre eux, et chaque jour qui passait l'agrandissait un peu.

Et Linette pâlisait, ses grands yeux étaient cernés d'un large cercle bleuâtre, et lorsqu'elle se regardait dans la glace, elle se trouvait très différente, mais personne ne s'en apercevait. Moralement et physiquement, elle était si lasse, que chaque soir elle demandait si demain elle aurait le courage de recommencer à vivre une journée toute semblable à celle qui venait de s'achever.

D'espoir en un avenir meilleur, elle n'en avait pas; elle savait bien que Jacques ne pouvait guérir, alors tous les deux vieilliraient entre ces vieux murs; les jours, les mois, les années passeraient sans apporter dans sa vie aucun changement, puisque maintenant elle n'espérait plus le bébé aux yeux rieurs et aux menottes roses qui l'eût consolée de tous ses chagrins.

Un matin que Linette rentrait d'une

courte promenade dans le parc, un domestique lui remit une dépêche qu'on venait d'apporter.

Raymond s'annonçait pour le déjeuner.

Cette nouvelle laissa Linette indifférente; entre les deux belles-sœurs, il n'y avait aucune intimité, elles s'estimaient et c'était tout.

Pensant que son mari serait content, Linette s'pressa d'aller lui annoncer la venue de sa sœur.

Jacques était dans un de ses mauvais jours; il n'avait pas dormi, obsédé par de cruelles pensées. Aussi, il reçut la jeune femme fort peu aimablement.

— Que veux-tu? J'ai la migraine, mes yeux me font mal, j'avais défendu qu'on me dérangeât.

Gentiment, Linette répondit : — Je suppose que la défense ne me concernait pas.

Jacques regretta immédiatement sa brusquerie.

— Non, dit-il, bien entendu.

— Je venais t'annoncer une bonne nouvelle : Raymond vient d'envoyer un télégramme : elle nous arrive pour déjeuner.

— Ah! je serai content de la voir. Les enfants l'accompagnent, naturellement.

(A suivre.)

rière, vendu à prix réduit à la troupe sous le nom de tabac de cantine ou la frontière, dans les pays de zones, pour décourager la contrebande.

Comment l'Etat vend-il son tabac? Il a dans les grandes villes et dans les centres d'attraction et de mouvement cosmopolite, des entrepôts spéciaux et des dépôts gérés par des employés de la Régie des tabacs. Mais cette vente directe, qui intéresse surtout l'écoulement des tabacs, cigarets et cigares de luxe, n'a qu'une importance relative. Le grand débit se fait pour les bureaux ordinaires répandus par tout le pays et qui sont au nombre de 46.000. La remise au débiteur est de 9 0/0 environ, c'est-à-dire de 9 francs pour 100 francs de tabac vendu.

A l'entrée en France, la douane tolère au voyageur, qui en font la déclaration préalable, une trentaine de cigares ou une centaine de cigarets ou un hectogramme environ de tabac. Ces quantités ne peuvent être cumulées et les femmes et les enfants n'y ont pas droit. Prohibition complète pour le tabac en feuilles et pour les allumettes.

Le royaume de Hollande qui tient la tête pour la consommation de l'alcool (4 litres 58 par habitant) a la même consommation pour le tabac (3.400 grammes par habitant). Après viennent les Etats-Unis (2.010 gr.), puis la Belgique (1.552), l'Allemagne (1.432), l'Autriche (1.350), la Norvège (1.135), le Danemark (1.125), le Canada (1.050). La France vient ensuite avec 967 gr., suivie de la Suède (940), de la Russie (910). L'Angleterre ne figure au tableau que pour 680 grammes. L'Italie pour 635, la Suisse pour 610 et 1/2, l'Espagne 550 seulement. On fume un peu plus au Portugal (850 gr.).

On sait la tirade de Thomas Corneille qui, dans le Festin de Pierre, chantait déjà au XVII^e siècle les vertus du tabac :

Quoi qu'en dise Aristote et sa digne cabale, Le tabac est divin... C'est dans la médecine un remède nouveau, Le purge, réjouit, conforte le cerveau, De toute noire humeur promptement le délivre; Et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre.

C'est du tabac à priser que parlait avec cet enthousiasme le frère du grand Corneille; on ne fumait pas de son temps ou du moins la pipe, seule en usage pour fumer le tabac, était reléguée au corps de garde ou réservée aux marins, — la pipe de Jean-Bart est légendaire.

Quoi qu'il en soit, l'Etat marchand de tabac à la, toute trouvée et signée Corneille, mes seigneurs! une magnifique réclame à opposer à la propagande contre l'usage du tabac. L'abus du tabac abîme, il est vrai, l'estomac, détériore les voies respiratoires, menace le cœur et le cerveau, mais son usage modéré, au contraire, « réjouit » et celui-ci peut, de plus, être recommandé à ceux qui approchent les grippés, les diphtériques et les tuberculeux.

François BERTIER.

L'INCIDENT FRANCO-GREC

Athènes, 11 septembre. M. Venizelos, président du conseil, s'est rendu ce matin à la légation de France. Il a déclaré au chargé d'affaires de France combien il regrette le malentendu créé par le discours du roi à Berlin.

« Le roi », a-t-il dit, n'a nullement visé l'œuvre bienfaisante de la mission militaire française qui, avant et pendant les deux dernières guerres, a rendu de véritables services à la Grèce. M. Venizelos a fait d'autre part, à la presse, la déclaration suivante :

« Si l'avis existait le moi d'être mécontentement contre le général Eydoux et les autres membres de la mission militaire française, nous n'aurions certainement pas renouvelé leur contrat ni demandé l'augmentation du nombre des officiers français. »

« Tous ceux qui visitent la Grèce savent combien l'œuvre militaire française est appréciée par la population grecque qui, toutes les fois qu'elle rencontre le général Eydoux, lui faisait des ovations enthousiastes. »

« La Grèce n'oubliera jamais les grands et éminents services que la France lui a rendus, non seulement dans les derniers temps, mais toujours. D'ailleurs, le discours du roi n'aurait aucun sens politique, puisque le souverain voyage sans ministre responsable. Le roi a voulu simplement exprimer sa reconnaissance personnelle pour l'éducation qu'il a reçue en Allemagne; rien de plus. »

M. Venizelos espère que le malentendu se dissipera totalement en France.

Echos de Partout

Souffrant d'une grave maladie, le chef d'escadron Beau, du 4^e régiment d'artillerie, à Douai, s'est tué en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Les bâtiments annexes de l'école navale italienne, le Flauto, le Gota et le Pescucci, sont arrivés hier matin à Brest. Ils séjourneront quatre jours à Brest.

Un vol de quatre tableaux anciens, estimés 20 000 francs, a été commis à Saint-Mards en Orléans (Aube), dans une maison de campagne appartenant à une rentière, M^{me} Sautereau.

A Piana (Allemagne), un chauffeur, nommé Klauszner, qui comparait devant le tribunal des Echevins, a tué d'un coup de revolver, en pleine audience, un témoin, M. Steinbach, dont la déposition lui avait paru défavorable.

Le professeur Jacob Stolz, de Munich, et le professeur Italien Malasani sont descendus dans le cratère du Vesuve. De leurs observations, il résultait qu'un prochain réveil du volcan est à craindre.

Pour les Billets de Décès, les familles ont intérêt à s'adresser au Directeur de l'Impression de la Gazette, 21, rue Croix-Belle-Porte.

CHRONIQUE LOCALE

Saint-Quentin, 12 Septembre.

LA LOI SUR LES RETRAITES

M. Chéron, ministre du travail, et M. Bico, directeur des retraites ouvrières et paysannes, ont continué la série de visites qu'ils désirent faire pour se rendre compte du fonctionnement de la loi de 1910 dans les départements, sont arrivés hier à Aleson.

Dans l'Orne, le nombre des adhérents n'augmente pas. Sur les 55.000 inscrits, on ne compte que 12.000 assurés versant leurs cotisations. Sur ce nombre, 5.700 touchent déjà une pension de retraite.

M. Chéron s'est ensuite rendu au Mans, d'où il est reparti pour Lisieux.

La situation agricole dans la région

Au cours de cette semaine, quelques pluies sont venues qui ont notablement rafraîchi la température. La végétation des betteraves, par suite, ne s'est guère améliorée. Leur développement est loin d'être aussi satisfaisant qu'en 1912. On avait cependant espéré que l'humidité aurait permis aux racines de reprendre un peu de poids aux dépens de la richesse, il est vrai, mais le chapeau manqué, les feuilles restent jaunes, la plante languit.

La culture continue à battre, mais les rendements en blés commencent à s'avoir. Les rendements sont décevants. Sur le marché, on parle toujours de grand intérêt du résultat de la production française qu'on évalue à 110 millions d'hectolitres. Il faudra donc une fois encore recourir aux importations pour faire face aux besoins de la consommation.

Les prix des blés n'ont cependant pas tendance à hausser. Les offres de la culture sont relativement abondantes; la petite et la moyenne menagerie trouvent à s'approvisionner entre 26 25 et 27, rendu suivant qualité; on rencontre beaucoup de grains pesant de 77 à 79 kilos l'hectolitre.

La grosse industrie achète des grains exotiques notamment des Kurrahché, de 20 60 à 21, Dankerque, des allemands, de 19 25 à 19 75, Dankerque, et des hollandais de 26 25 à 26 50 caf, Lille.

Les farines sont soutenues de 35 à 36 francs en disponible. Le livrable vaut 50 centimes de moins. Les sons, plus recherchés, trouvent preneurs de 13 à 13 50.

Les seigles sont faibles, à 19 50; les avoines bien tennes, de 19 25 à 19 50; les maïs fermes sur des avis pessimistes concernant la production américaine; Plata disponible 17 50.

En résumé, marché peu animé, affaires assez difficiles et prix sans variation sensible.

METTES UN TIMBRE DE QUITTANCE sur vos factures acquittées

Le ministre des finances communique la note suivante :

« Contribuables attention! Ne risquez pas 62 fr. 50 d'amende pour économiser 0 fr. 10. L'administration des finances a été amenée à constater à maintes reprises la non-observation du timbre de quittance sur des factures acquittées soit au moyen de la mention : « payé comptant » soit au moyen d'autres marques ou mention de signification abusive, tantôt écrites à la main, tantôt apposées au moyen d'engrèffes ou d'un cachet. »

« Elle rappelle que, d'après l'article 18 de la loi du 23 août 1871, tous les litres de que que nature qu'ils soient, signés ou non signés qui emportent libération ou décharge, tels que factures, mémoires, quittances, etc., doivent être soumis au droit de timbre de 0 fr. 10, dès lors qu'il s'agit d'une somme supérieure à 10 francs. Ce droit est d'ailleurs exigible suivant nos jurisprudence constante, même pour les paiements de moins de 10 francs si ces paiements sont versés à titre d'a-compte ou de solde définitif sur des créances excédant le chiffre de 10 francs. »

« L'omission de cette formalité rend le créancier qui délivre la quittance passible d'une amende de 62 fr. 50, amende qu'il est tenu de supporter personnellement et sans recours. »

« L'administration des finances se propose non seulement de redoubler auprès de ses agents les instructions qu'elle leur a déjà adressées, mais de prendre en outre des dispositions non velles en vue d'assurer la recherche et la répression des fraudes, qui, surtout dans l'industrie hôtelière, sont devenues intolérables. »

« Elle croit en conséquence devoir mettre le public et plus particulièrement les commerçants, hôteliers et restaurateurs en garde contre les infractions aux dispositions ci-dessus rappelées, infractions qu'elle est résolue à réprimer avec la plus grande sévérité, et pour lesquelles elle ne consentira plus à l'avenir aucune remise ni réduction. »

LA CLASSE 1912

Le contingent qui va être incorporé au 1^{er} octobre 1913 a été formé avec 221 044 appelés de cette classe et 12.019 ajournés de la classe 1911.

Déduction faite de ceux qui n'ont pas eu à être incorporés ou qui étaient déjà engagés, 220 833 jeunes gens resteraient à incorporer. Sur ce total, 215.000, en chiffre rond, seront affectés aux troupes métropolitaines.

UN CONGRÈS DE DÉBITANTS A SOISSONS

Le 3^e congrès de la fédération des débiteurs de boissons de la Champagne s'est tenu mardi, à Soissons.

Neuf syndicats étaient représentés. Le congrès a discuté les nombreux vœux intéressant la corporation et qui doivent être soumis au congrès de la fédération nationale qui se tiendra à Paris au mois de novembre.

Le commerce des boissons en détail est frappé d'un trop long temps et il est frappé lourdement par des imposi-

tions incessantes et qu'il mérite plus d'égards.

Il demande à être régi comme toutes les autres corporations, c'est-à-dire à être libéré d'exercer son commerce après en avoir acquitté les charges mais pas d'exécution au point de vue fiscal. Le congrès s'est terminé par un banquet dans la salle des fêtes du Lion Rouge.

Les changements de domicile des réservistes

Le ministre de la guerre vient de décider que les déclarations de changements de domicile ou de résidence des réservistes et des territoriaux, qui ne sont actuellement reçues que dans les brigades de gendarmerie, le seront également désormais :

1^o Dans les mairies des communes. Toutefois, en raison de la très petite distance qui sépare toujours la mairie de la caserne de gendarmerie dans les communes de moins de 5.000 habitants, les déclarations continueront d'être reçues dans ces localités à la gendarmerie seulement.

2^o Dans les commissariats des grandes villes.

LE TÉLÉPHONE DANS L'AINSE

Liste des communes de l'Aisne, avec leur point de rattachement au réseau général, qui seront pourvues des services téléphoniques et télégraphiques à partir du 18 septembre courant :

Dénivelé : La Fère. Chézy-en-Orxois : Neuilly-Saint-Front (circuit Chézy-Monnes-Neuilly-Saint-Front). Lailly : Neuilly-Saint-Front. Pairs : Braine (circuit Bazoches-Pairs-Braine). La 2^e édition de la carte téléphonique présente ces nouvelles installations.

Les Monnaies usagées

Voici que recommencent les tracasseries et les sottises. Le service de la régie r. fuserait, dit-on, d'accepter les pièces de monnaie usagées qui lui sont présentées par les débiteurs de tabac quand ils se présentent dans les entrepôts. On entend d'ici leurs récriminations et leurs plaintes, celles du public vont suivre incessamment quand les buralistes refuseront les pièces que les acheteurs leur présenteront en paiement.

Nous pensions que ce régime stupide avait pris fin, que l'Etat qui a émis la monnaie et lui a donné une valeur qui ne correspond à 60 % près à la valeur commerciale des métaux, avait donné des instructions spéciales. M. Ch. Dumont, ministre des finances, ferait bien de les rappeler à tous les services qui tiennent quelque public : percepteurs, agents de la régie, agents des postes, etc.

C'est à l'Etat qu'il appartient de ramasser toute la vieille monnaie, de la saisir au passage et de se garder de la remettre en circulation. C'est là une opération qui devrait se faire tous les jours, seule elle est capable d'empêcher les ennemis que quelque M. Lebaron suscite à ceux qui en alimentent les caisses du trésor public, alimentant par surcroît la sienne.

CARNET D'UN LISEUR

Le principal, en ménage, n'est pas de s'aimer, mais de se connaître. (Paul HENRIEU).

En politique il vaut mieux promettre que donner; on tient plus les hommes par les espérances que par la reconnaissance. (Victor DU BLEU).

Le triomphe de la force n'est qu'une fausse victoire. (NAPOLÉON I^{er}).

L'asphalte et le pavé de Paris, c'est encore là que poussent les plus jolies fleurs. (Edouard ROD).

L'argent, dit-on, est le nerf de la guerre. C'est une des grandes forces des gouvernements. (Mondrepuis). (Alfred DESMAZURES).

Pour transcription conforme : F.-Q. D'I.

LA BETTERAVE

D'après les résultats des essais effectués, le 4 septembre, par le laboratoire du Syndicat des fabricants de sucre de France, le poids moyen des racines était, à cette date, de 333 grammes et présentait une différence en moins de 50 grammes ou de 15 0/0 par rapport à 1912; pendant la huitaine écoulée, l'augmentation du poids moyen de la racine a été de 45 grammes ou de 15 0/0. Quant à la richesse saccharine, elle se montait à 15 85 0/0, chiffre inférieur de 0.73 aux résultats de la semaine précédente, mais qui dépasse de 0.93 celui constaté à pareille époque de l'année dernière.

Dans les principaux pays sucriers d'Europe, la température a généralement été très favorable à la végétation des betteraves. En Allemagne, par suite d'un temps ensoleillé et chaud, la racine a vigoureusement progressé et la richesse saccharine a un peu augmenté malgré des pluies orageuses assez fréquentes. Dans le pays de la monarchie austro-hongroise, on constate toujours un certain retard, qui a cependant quelque tendance à s'atténuer, dans l'ensemble des régions de la Bohême, tandis que le poids moyen des racines continue d'être très satisfaisant en Moravie et en Hongrie; par contre, la qualité laisse à désirer dans ce dernier pays.

Dans le sud-ouest de la Russie, le poids des racines et le teneur en sucre sont accrus dans des proportions notables, surtout dans les terres fortes. En Belgique et en Hollande, les progrès de la végétation ont aussi été très sensibles au cours de la huitaine, sauf, peut-être, dans quelques bas fonds où l'action du soleil ne s'est pas fait suffi-

samment sentir. En résumé, la condition de la récolte betteravière en Europe s'est améliorée durant la dernière période et le retard sur l'année 1912 s'est passablement atténué.

On écrit de la Somme que dans les terres fortes, la betterave s'est en jours bien comportée et donnait l'espérance, non d'une forte récolte, mais d'une récolte moyenne normale, et nous ne pensons pas que la pluie modifiât cette apparence, excepté si elle devenait trop fréquente et la sécheresse est un de leurs atouts. Par contre dans les terres légères, qui constituent la grande partie du territoire, la betterave languissait et était fort petite. La pluie pénétrante que nous venons d'avoir depuis une huitaine a donc été la bienvenue; mais nous craignons que son efficacité soit moins considérable qu'on pourrait l'espérer parce que le rapport des feuilles était tombé de 1^{er} pour la racine à 0.7 pour les feuilles et encore, parmi les feuilles restantes beaucoup avaient une teinte jaune. De ce fait, nous craignons que le grossissement de la racine ne se produise que quand un bouquet de feuilles neuves au centre du collet aura repoussé et remplacé les feuilles mortes ou atteintes de jaunisse; jusque-là l'augmentation du poids de la racine ne sera que faible. En somme, la pluie, qui ne fera pas une si belle récolte comme l'an dernier, l'aura certainement très améliorée.

Voyages en l'air

Nous avons annoncé hier qu'un biplan venait d'atterrir, vers quatre heures et demie, au champ de manœuvres. Il était monté par le lieutenant Coville, accompagné d'un sapeur.

Le lieutenant Coville était parti à 6 heures du matin de Villacoublay, avait fait escale à Compiègne à 8 heures et déjeuné chez son père. A quatre heures et demie atterrirent au champ de manœuvres, en vol plané, par suite de manque d'essence.

Général par les arbres qui entourent le champ de manœuvres, le lieutenant Coville fut obligé d'atterrir sur la hauteur. Au moment où l'appareil touchait terre, un mat se brisa. Il fut réparé dans la nuit, par le mécanicien d'une usine de la rue Jacques-Lescot.

Le lieutenant Coville prit dans la soirée le train pour Valenciennes où il passa la nuit chez son beau-père, M. Piol. A dix heures, ce matin, le lieutenant reprit la route des airs. Après avoir évolué au-dessus de Saint-Quentin, le biplan prit la direction de Peronne où il atterrirent pas après.

Après avoir déjeuné dans cette ville, le lieutenant Coville se dirigea vers Valenciennes. Il doit se rendre de là au Crotoy pour prendre part à un concours de hauteur.

A 6 heures, ce matin, un monoplane est passé au-dessus de Saint-Quentin. A 9 heures un quart, un autre monoplane venant de la direction du Sud, est passé au-dessus de Saint-Quentin se dirigeant vers le Nord.

Enfin, à 10 heures et demie, le gendarme du beffroi signalait l'arrivée d'un dirigeable venant également de la direction du Sud. C'était le Dupuy-de-Lôme qui évolue assez souvent dans la région. Le dirigeable a traversé la ville à une assez grande hauteur se dirigeant vers le Nord.

POMMES A CIDRE

Toujours le calme dans cet article. Le camp haussier et le camp baissier ont chacun de bonnes raisons à faire valoir à l'appui de leurs thèses, et dans le doute vendeurs et acheteurs préfèrent attendre.

Les cours restent nominalement les mêmes que la semaine dernière, soit 35 à 36 fr. livraison à bonne maturité jusqu'au 15 septembre; 37 fr. au 16 au 30 septembre; 38 à 40 fr. échelonnées octobre; 45 fr. 15 octobre/15 novembre; 45 à 47 fr. novembre; 46 fr. du 1^{er} au 15 décembre; 60 fr. du 16 au 31 décembre. Le tout à six mille kilos le départ de Normandie, Sarthe ou Perche au choix du vendeur.

En fruits garantis de la vallée d'Auge il faut voir 40 fr. septembre; 42 fr. éche oné octobre; 48 fr. 15 octobre/15 novembre; 50 fr. novembre; 60 fr. 1^{er} 15 décembre. 65 fr. 16/31 décembre.

Accidents du travail

Le 8 septembre, vers 10 heures du matin, M. Albert Prévot, âgé de 44 ans, maçon, était occupé au chantier de l'église Saint-Martin, pour le compte de M. Fauchoux, entrepreneur, 21, quasi Gayant, quand par suite d'un faux mouvement, il tomba d'un échafaudage et vint s'abattre sur le sol.

Rélevé et transporté dans une maison voisine, M. le docteur Carrez, qu'on avait appelé, déclare que le blessé avait trois côtes fracturées et des contusions sur tout le corps. Conduit ensuite à l'hôpital, Prévot y a été admis d'urgence. Son état est aussi satisfaisant que possible.

Le 4 septembre, M. Raymond Riquet, âgé de 18 ans, demeurant rue d'Orléans, 6, garçon épicer rue d'Isle, 114, manutentionnaire à essence quand celui-ci fit explosion.

Riquet fut assez sérieusement brûlé à la face, aux bras et aux mains. M. le docteur Carrez, qui a prodigué ses soins au blessé, lui a prescrit un repos de trois semaines.

Vol

Des maîtres inconnus ont, dans la nuit du 10 au 11 courant, soustrait à la porte de l'habitation de M. Gillet, entrepreneur, 29, boulevard du Nord, deux poignées en cuivre.

Des recherches sont faites pour en découvrir l'auteur.

Accident

Hier soir, vers 4 heures, en face la brasserie Saint-Lazare, rue de La Fère, le nommé Gustave Fontaine, âgé de 32 ans, ébéniste, demeurant 16, rue Poiret, qui circulait à bicyclette, voulut passer entre un tramway qui se dirigeait vers la ville et une voiture de di-

dange, appartenant à M. Wavrin, allant en sens inverse, quand il tomba si malheureusement qu'une des roues de la lourde voiture lui passa sur la main gauche, lui écrasant trois doigts.

Rélevé et transporté à l'hôpital, l'interne déclara que l'amputation des doigts mutilés serait vraisemblablement nécessaire. M. Fontaine porte en outre des contusions aux jambes.

Deux petits vagabonds

Deux gosses de quatorze ans, venant de Saint-Quentin, ont été arrêtés pour vagabondage et ont traversé Laon mercredi entre deux gendarmes.

Conduits au Parcquet, M. le Procureur les a fait relâcher. Il s'agit sans doute des nommés Marcel Megrier et Georges Remitte, demeurant tous deux rue Jean-de-Caulaincourt, qui ont quitté le domicile paternel le jour du départ du 8^e régiment d'infanterie pour les manœuvres.

TOURNÉE BARET

C'est décidément le vendredi 19 septembre qu'aura lieu la représentation de L'Habit vert.

Point n'est utile de rappeler ici le triomphal succès de cette pièce qui fut jouée aux Variétés pendant une année entière. Mais il est intéressant de noter l'accueil que reçoit à l'étranger la célèbre pièce de MM. de Fiers et de Caillevet. Les journaux de Londres sont particulièrement élogieux.

News and Leaders : « L'Habit vert est un chef-d'œuvre de joyeuse satire. Tout y est imprévu et spirituel. » Morning Post : « Nous conseillons à tous ceux qui s'intéressent à l'art dramatique français d'aller voir L'Habit vert qui obtient un succès fou. »

The Globe : « Voilà certainement la pièce française la plus divertissante qu'on ait vue à Londres depuis longtemps. Pendant toute la soirée, L'Habit vert déclenchait le rire et la joie. » L'Impressario Ch. Baret a voulu faire de L'Habit vert un spectacle exceptionnel.

En tête d'une distribution, qui ne comprend pas moins de trente rôles, figure le nom de Jeanne Chérel, la brillante comédienne, étoile du Palais-Royal et de la Renaissance.

L'acte de l'Académie sera tel qu'il était à Paris. Le décor seul a subi une légère modification : les auteurs ayant préféré situer l'action non dans la salle des séances, mais bien dans un salon attenant à la salle des séances.

M. Baret a fait broser un décor spécial qui laisse voir sur une large dalle la grande salle de l'Institut.

CHEMIN DE FER DU NORD

TRAIN DE PLAISIR POUR GAND

A l'occasion de l'Exposition internationale de Gand, un train de plaisir à prix très réduits est organisé le dimanche 14 septembre au départ de : Soissons, Laon, La Fère, Tergoier, Saint-Quentin, Bohain, Basigny, Le Cateau, Guise, Lesquelles-Saint-Germain, Bequigny (h.), Gand (Saint-Pierre), arrivée. 10 h. 01.

ALER. Soissons, départ. 3 h. 40. Laon, 4 h. 42. La Fère, 5 h. 42. Tergoier, 5 h. 22. Saint-Quentin, 5 h. 46. Bohain, 6 h. 09. Basigny, 6 h. 26. Le Cateau, 6 h. 37. Guise, 5 h. 15. Lesquelles-Saint-Germain, 5 h. 22. Bequigny (h.), 6 h. 06. Gand (Saint-Pierre), arrivée. 10 h. 01.

RETOUR. Gand (Saint-Pierre), départ. 18 h. 44. Bequigny, arrivée. 23 h. 45. Lesquelles-Saint-Germain, 23 h. 28. Guise, 23 h. 32. Le Cateau, 22 h. 14. Basigny, 22 h. 24. Bohain, 22 h. 41. Saint-Quentin, 23 h. 03. Tergoier, 23 h. 26. La Fère, 23 h. 34. Laon, 0 h. 04. Soissons, 1 h. 07.

PRIX DES PLACES (aller et retour) 1^{er} classe 2^e classe 3^e classe. Soissons, 12 60 7 90. Laon, 12 40 7 10. La Fère, 11 20 7 00. Tergoier, 11 00 6 90. Saint-Quentin, 10 05 6 25. Bohain, 9 25 5 75. Basigny, 9 05 5 60. Le Cateau, 8 65 5 35. Guise, 9 90 6 15. Lesquelles-Saint-Germain, 9 65 6 00. Bequigny, 9 25 5 75.

Ces billets ne donnent droit qu'à un transport des bagages à la main d'un volume assez réduit pour ne pas encombrer les compartiments des voyageurs. Le nombre de places étant limité, MM. les Voyageurs sont invités à se procurer leurs billets à l'avance.

Kursaal de St-Quentin

RUE D'ISLE, 123

Programme de cette semaine : Jeanne la Médicée, merveilleux drame en trois parties (il y a parfois, de la part des événements et des hasards, comme de sombres conjonctions pour accabler d'innocentes destinées. Cet accablement du sort n'a jamais été mis plus tragiquement en lumière que dans cette scène poignante);

La Bergère d'Ivry, très joli drame moderne en deux parties donné en supplément; L'Initiatrice, drame de Vita-graph; Le Retour au Pays, drame en couleurs; Rigadin dégustateur en vins; Les Trois Willy, scènes très comiques; Les Oiseaux blancs sur les Flots bleus; Une Excursion dans le Dauphiné; Le Combat de la Pieuvre et du Homard, scènes variées et très curieuses; et toutes les plus récentes Actualités.

Ce programme sera présenté samedi (en soirée), dimanche (en matinée et en soirée) et lundi (en soirée). Admiration accompagnée par un

merveilleux orchestre symphonique de tout premier ordre, ce programme railleur tous les suffrages et sera particulièrement goûté de tous les habitués du Kursaal.

Les billets du chocolat Poulain seront acceptés à toutes les représentations, sauf toutefois à celles du dimanche. La location sera ouverte dès samedi matin. Dimanche, matinée à trois heures.

Splendid Cinema - Attractions

AU CIRQUE (rue Dachery)

Toujours à l'affût des meilleures nouveautés cinématographiques et des attractions sensationnelles, le Splendid Cinema nous annonce pour cette semaine (samedi et dimanche), un programme véritablement extraordinaire dont voici tous les détails :

Attractions : Mainizer, comique de genre excessivement amusant; Les Frères Helder, les plus forts acrobates de main à main qu'il soit donné de rencontrer; les péri excentriques de ces merveilleux artistes font frémir et c'est sous une pluie d'applaudissements et de rappels qu'ils quittent la scène; tout Saint-Quentin voudra voir les acrobates.

Grand cinéma : Cœur de Grand-Mère, beau drame italien en deux parties; Le Foyer perdu, drame admirable en deux parties; Polidor et son ami intime, l'ingénieur Réparateur de l'escabeau, Boireau est fort au billard, scènes comiques et de bon aloi; A travers le Caucase, très jolie vue de voyages en couleurs, et tous les plus intéressants faits divers de ces jours derniers.

Prix ordinaires des places; orchestre de quinze musiciens (chef : Mme Arban). Dimanche, à trois heures, matinée de familles.

NOUVELLES REGIONALES

REMIGNY. — Un douloureux accident s'est produit le 10 septembre dernier, chez M. Charles Maguier, propriétaire. La domestique, Cézarine Duséux, vendeuse Rambout, âgée de 65 ans, descendant dans la cave lorsqu'une traverse en bois de l'une des marches se déplaça. La pauvre femme perdit l'équilibre et tomba au fond de la cave.

Lorsque M. Maguier aperçut de l'accident, il essaya en vain de porter secours à sa bonne; elle avait cessé de vivre.

SAINT-SIMON. — A l'occasion de la fête, la faucon de Saint-Simon donnera un grand concert dimanche 14 septembre, de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2, place de la Mairie. En voici le programme :

Le Petit Parisien, pas redoublé. Les Chevaliers Archers, fanfaise. Retour du bois, valse. Châlet du yéti,

la réflexion que c'était bien imprudent. En effet, arrivé au boulevard « Le Vieux », Caron, par suite d'un faux mouvement, tomba du haut de la voiture, et se fractura la base du crâne.

L'accident fut tellement rapide que M. Frein, le patron de la victime, n'eut pas le temps d'expliquer les causes. Par un effet du hasard, M. le docteur Guégo, de Terguier, passait en automobile sur le lieu de l'accident, il arrêta sa voiture et examina le blessé qui commençait à râler.

Le docteur diagnostiqua une fracture du crâne, et déclara que la mort du blessé était l'affaire de quelques instants. Il lui fit quelques piqûres de caféine dans le but d'atténuer ses souffrances. M. Conrad, directeur de la verrerie de Folembry, qui était arrivé sur les lieux en automobile, transporta le blessé à l'hospice de Concy, où il fut admis d'urgence.

Le malheureux a expiré dans la soirée. Caron était célibataire. CHAUNY. — Un douloureux accident s'est produit lundi qui a coûté la vie à un jeune homme de 14 ans.

Trois jeunes gens de cet âge, Payen Henri, de Sinceny, Voilet et Martin décidèrent de prendre un bain, à la sortie de midi des ateliers.

Les camarades crièrent au secours. M. Gardé Lucien, âgé de 46 ans, ouvrier d'usine, demeurant à Autreville, accourut et plongea à différentes reprises pour tenter de sauver le jeune imprudent. Ce ne fut qu'au bout de dix minutes qu'il parvint à le saisir et à le ramener sur la berge où tous les soins furent inutiles. La mort avait fait son œuvre.

LIÈSSE. — Mardi, 1.800 personnes de la région de Bohain se sont rendues en pèlerinage à Lièsse. LAON. — Jeudi matin, une cinquantaine de gardes champêtres et agents municipaux se sont réunis à l'Hôtel de Ville. Cette assemblée avait pour but de former une association de mutualité.

La prochaine assemblée générale aura lieu à Château-Thierry. SISSONNE. — Au cours d'une course entre officiers de cavalerie, dimanche au camp de Sissonne, le capitaine Yvart, du 9^e dragons, en garnison à Epernay, a fait une chute de cheval et s'est fortement contusionné le poignet droit.

Il a été transporté à l'hôpital militaire de Laon. Son état est sans gravité. LE RONSSOY. — La Société des Arbalétriers Senechal du Ronsoy, ouvre un concours d'arbalétrisme le dimanche 14 septembre prochain.

Les prix sont personnels. De nombreux prix seront décernés aux arbalétriers qui auront atteint le plus grand nombre de points. CAMBRAI. — Dimanche après-midi, M. Lesueur Senechal, représentant de commerce à la Station de Cambrai, était dans sa coquette habitation de la rue Saint-Lazare en compagnie de sa femme et de son petit garçon.

Quand Mme Lesueur fut fin de mettre à jour son livre de dépenses familiales, elle demanda à son mari d'aller chercher l'Echo du Nord. M. Lesueur courut le chercher; soudain, le regard de sa femme tomba sur le tirage des obligations foncières de 1879 et elle s'aperçut qu'elle avait gagné 100.000 francs.

Elle fit part de cette heureuse découverte à son mari qui ne voulait point le croire. Pour le convaincre, elle s'en fit chercher son obligation et quand ils furent comparés les chiffres, ils se rendirent à l'heureuse évidence. Cette obligation a, d'ailleurs, toute une histoire. C'est la première que les époux Lesueur achetèrent et ils eurent en elle une absolue confiance qu'elle réalisa. Quand ils achetèrent la maison qu'ils habitent actuellement rue Saint-Lazare, ils vendirent d'autres obligations qu'ils possédaient mais ils gardèrent celle-ci, la considérant comme un porte-bonheur. Elle ne trahit pas leurs espérances et les récompensa de leur fidélité.

Hier, dans le courant de l'après-midi, Mme Lesueur, accompagnée de son petit garçon, se rendit à la Recette des Finances afin d'avoir l'officielle confirmation de son bonheur, et, ce matin, M. Lesueur, ne voulant pas croire encore à sa chance, s'y rendit à son tour avec son enfant et examina le tableau où étaient inscrits les numéros gagnants. Maintenant qu'il avait vu, il fut complètement persuadé de son gain. Sa femme et lui ne manifestèrent pas leur joie outre mesure, ayant jusqu'ici vécu confortablement. Mais aujourd'hui que cent mille francs sont venus s'ajouter à ceux qu'ils possédaient déjà, ils vont pouvoir vivre de leurs rentes et joindre de leur fortune.

me la porte de la charcuterie, dont les volets avaient été mis. Perplexe, il fit le tour par la cour et aussitôt entré dans la cuisine il appela. Personne ne lui répondant, il monta à l'étage et ouvrit la porte de la chambre à coucher, qui était vide. Il se dirigea alors vers la chambre contiguë, qui était celle de la petite Simonne. Mais la porte était close. Ayant l'intuition que quelque chose d'anormal s'était passé, il redescendit dans la cour et appela une voisine qui, à l'aide d'une clef quelconque, put ouvrir la porte de la chambre de la petite Simonne.

Un spectacle épouvantable s'offrit à ses yeux. Sur le petit lit en fer de l'enfant, il y avait deux corps complètement habillés, étendus côte à côte, baignant dans le sang, celui de la mère couché sur le dos, au bord du lit, et celui de l'enfant placé un peu de côté du côté du mur.

L'enfant était presque décapité; quant à la mère, elle portait au cou une horrible blessure béante par où tout son sang s'était échappé, car les oreillers, les traversins, les couvertures, les draps, les matelas et les vêtements étaient tout imprégnés de sang. Entre les deux corps il y avait un couteau de charcutier, à large lame rouge de sang.

La fillette avait les yeux bandés. Le drame était facile à reconstituer. La dame Elize avait fermé sa boutique, vers cinq heures, car à ce moment on l'avait encore entendue parler, et plutôt d'une façon enjouée, avec des clients ou des voisines, avait fait monter sa petite fille dans sa chambre, lui avait bandé les yeux et l'avait mise coucher tout habillée. Elle s'était aussitôt étendue également tout habillée, sur le lit, à côté d'elle, et d'un couteau de la charcuterie, lui avait tranché la gorge presque entièrement, puis elle s'était égoragée avec une extrême violence; l'arme était tombée entre les deux corps, les deux cadavres plutôt, puisque la mort avait été instantanée.

Le mari qui avait suivi la voisine faillit devenir fou de douleur en apercevant l'affreux spectacle; il fallut l'emmener pendant qu'on allait quérir M. le docteur Delle qui, hélas! ne put que constater le double décès. MM. Rousseau, substitut; Henry, commissaire de police; Wantelet, inspecteur; Jonas, brigadier, et l'agent Campel se sont rendus dans la soirée à la maison du crime pour l'enquête au cours de laquelle le couteau a été saisi.

Le mari et les parents, ainsi que des voisins, ont été interrogés, mais n'ont pu fournir de renseignements sur ce drame attribué à la neurasthénie et qui a causé dans le quartier une très vive émotion.

Peut-on apprendre à parler en public? Jusqu'à présent, cet art avait été considéré comme privilège de quelques-uns. Or, en réalité, il est loin de présenter les difficultés qu'on s'imagina. Encore faut-il, bien entendu, un peu d'apprentissage et une bonne méthode. La Méthode Amet, qui vient d'atteindre son 25^e mille, et un livre unique en son genre. A tous ceux qui la connaissent, elle a procuré les plus hautes et les plus pures jouissances intellectuelles qu'il soit possible à un homme d'ambitionner. C'est un véritable réservoir d'idées. Chacun pourra donc enrichir sa mémoire d'un stock considérable de locutions de choix, de phrases types donnant naturellement naissance, par le simple jeu du cerveau, à une foule d'autres expressions personnelles, variées, traduisant les nuances les plus subtiles de l'esprit. La Méthode Amet apprend, en outre, à rédiger un rapport, un discours, un article de journal. Elle rend l'esprit souple et facile et permet de devenir un causeur agréable et écouté. Ce livre est, par excellence, un merveilleux outil de la pensée, une suggestion permanente des idées par les mots. A notre époque de démocratie, il est indispensable à un très grand nombre de citoyens, même à l'homme de talent qui risque de n'être qu'un zéro dans une réunion s'il ne sait pas allier quelques phrases en public. (Un beau volume en 8 cartonné de 664 pages, chez Jouve et C^o, éditeurs, 15, rue Racine, Paris. — 10 francs.)

CHEMIN DE FER DU NORD Trains de plaisir à la mer Dimanche 14 septembre aura lieu le dernier train de plaisir à prix réduits en 2^e et 3^e classes sur: Noyelles, Saint-Vaery, Cayeux, Le Crotoy, Quend Fort-Mahon, Quend (Plage), Fort-Mahon (Plage), Rang du Fliers-Verton, Berck (Plage de Merlimont), Etaples (Paris Plage), Dannes-Camiers (Plage de Saint-Cécile et Saint-Gabriel), Boulogne-sur-Mer, Wimille-Wimereux, Marquise-Rinxent (Plage d'Ambleteuse), Calais-Ville, Ea et Le Tréport, au départ de: Essigny, Bohain, Fresnoy-le Grand, Croix-Fonsomme, Essigoy-le-Petit, Morcourt, Saint-Quentin, Essigoy-le-Grand (halte), Montecourt, Terguier, Mennesis (halte), Jusy (halte), Flavigny-Martel, Noyon, Babouin, Appilly, Mareil - Quierzy (halte), Abbeccourt (halte), Chauny, Viry-Noreuil (halte), Laon, Crépy-Couvron, Versigny, La Fère, Ham, Hombleux (halte), Nesle, Curchy (halte), Chaulnes, Rosières, Guillaucourt, Marcelcave, Villers Bretonneux, Amiens, Saint-Roch, Péronne-Fiamicourt, Péronne-La Chapelle, Pont-les-Brie, Marchépoint, Roye, Hattencourt, Compiègne, Remy, Estrées-Saint-Denis, Moyenneville, Tricot, Montdidier, Hargicourt-Pierrepont, Moreuil, Thézy (halte), Boves, Longueau, Laigneville, Liancourt, Clermont, Avrechy (halte), Saint-Remy-en-Yéau (halte), Saint-Just, Gannes, Chepoix (halte), Breteuil-embarranchement, La Faloise, Ailly-sur-Noye, Dommartin-Remicourt (halte). Pour le prix des places et les itinéraires, prière de consulter les affiches placardées dans les gares. B-gages. — Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement. Le nombre des billets étant limité, MM. les voyageurs sont invités à les prendre à l'avance.

FAITS DIVERS Horrible drame à Valenciennes Un terrifiant drame de famille s'est déroulé, lundi, vers 5 heures de l'après-midi, au faubourg de Lille, rue du Général-d'Epinois, chez les époux Elize-Bourraert, charcutiers. Vers 3 heures et demie le mari, Camille, âgé de 32 ans, était sorti pour aller payer son loyer et faire différentes courses, laissant à la charcuterie, sa femme Marguerite, âgée de 26 ans, et leur petite fille Simonne, âgée de cinq ans environ. Rentrant vers cinq heures et demie, il ne fut pas peu surpris de trouver fer-

Dernière Heure

(Service téléphonique du GUYOTTEUR)

Paris, 12 septembre. 4 h. 30.

Bruits non confirmés M. Pichon, ministre des affaires étrangères, n'a reçu aucune confirmation d'Athènes, des bruits concernant la venue à Paris de M. Venizelos.

Le voyage présidentiel Tulle, 11 septembre. Après avoir visité la manufacture d'armes de Tulle, dont il a loué les ouvriers de leurs sentiments républicains et patriotiques, le président de la République est parti à 8 heures pour Brive.

Dans les Balkans Cettigné, 11 septembre. On annonce que des rencontres sanglantes ont eu lieu entre les troupes monténégrines et des membres de la tribu des Hoti. Il y eut des tués de part et d'autre. On prête aux Hoti l'intention de marcher sur Touzi.

La paix prochaine Athènes, 11 septembre. Selon des informations puisées à bonne source, les pourparlers en vue de la paix engagés entre la Grèce et la Turquie se trouvent en bonne voie. Dans les cercles officiels turcs, on déclare franchement que les propositions grecques sont généralement acceptables. Le grand-vizir a assuré au représentant de la Grèce que le traité sera signé dans quelques jours.

Etat-Civil de St-Quentin

JEUDI 11 SEPTEMBRE 1913 NAISSANCES Gaston Xavier Douilly, Simonne Victoria-Julia Barbade, André Loiseaux, Simonne-Thérèse-Marcelle Van Mignon. DÉCÈS Antoine-Henri Lessage, 6 mois, Joseph-Marcellin Ennelin, 71 ans, manouvrier, Caroine Balzi, rentière, 75 ans, épouse Berger.

Statistique Sanitaire de la Ville de Saint-Quentin du mois d'août 1913 Population: 55.571 habitants. Ce chiffre comprend la garnison qui est de 1.280 hommes. Mariages: 37. Divorces: 4. Naissances d'enfants vivants: 76. Décès (morts-nés non comptés): 93. Morts-nés: 4. Naissances par état-civil. — Légitimes: 62. — Illégitimes: 14. Enfants mis en nourrice. — Nés dans la commune, placés hors de la commune, 4; placés dans la commune, 7; nés hors de la commune et placés dans la commune, 2.

Décès survenus sur le territoire de la Commune pendant le mois d'août 1913: Fièvre typhoïde (typhus abdominal), 4. Typhus exanthématique, 1. Fièvre et Cachexie paludéennes, 3. Variole, 1. Rougeole, 7. Scarlatine, 2. Coqueluche, 3. Diphthérie et croup, 1. Grippe, 1. Choléra asiatique, 1. Choléra nostras, 1. Autres maladies épidémiques, 18. Tuberculose des poumons, 18. Tuberculose des méninges, 1. Autres tuberculoses, 1. Cancers et autres tumeurs malignes, 6. Méningite simple, 1. Hémorragie et ramollissement du cerveau, 10. Maladies organiques du cœur, 10. Bronchite aiguë, 1. Bronchite chronique, 1. Pneumonie, 1. Autres affections de l'appareil respiratoire (phtisie exceptée), 2. Affections de l'estomac (cancer excepté), 1. Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans), 14. Appendicite et typhite, 1. Néphrite, obstructions intestinales, 1. Cirrhose du foie, 1. Hépatite aiguë et maladie de Bright. Tumeurs non cancéreuses et autres affections des organes génitaux de la femme, 5. Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales), 1. Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement, 2. Débilité congénitale et vices de conformation, 1. Sénilité, 2. Morts violentes (suicide excepté), 1. Suicides, 3. Autres maladies, 12. Maladies inconnues ou mal définies, 3. Total des décès, 93 dont: 18 de moins d'un an; 11 de 1 à 19 ans; 15 de 20 à 39 ans; 19 de 40 à 59 ans; 27 de 60 ans et au delà.

Saint-Quentin, le 1^{er} Septembre 1913. Le Maire, Dr. MULIER.

Pensionnat de M^{lle} Sermoise A LAON

MAISON FONDÉE EN 1798 PRÉPARATION A TOUS LES EXAMENS 66 Elèves sorties avec leur Brevet élémentaire depuis 1899 (Direction de M^{lle} SERMOISE). Onze en 1912 et 1913. Cours de Couture, Coupe, Modes Economie domestique et Enseignement ménager Arts d'agrément et Langues étrangères PRIX MODÉRÉS

SOCIÉTÉ DENTAIRE

23, Rue Saint-Jean, 23 SAINT-QUENTIN Téléphone 374

DENTAIRE

CONSULTATIONS

Tous les jours de 9 heures à 6 heures le 2^e et 4^e Dimanche de 10 heures à midi

RETARDI

Pharmacie LÉFÈVRE, 31, rue des Etats-Généraux, et Pharmacie PATTE, rue du Palais-de-Justice.

BULLETIN COMMERCIAL

AGENCE DE BOHAIN 11 septembre 1913 Froment, 1^{er} q., 19 40 à ...; 2^e q., 19 25 à ...; avoine, 18 50 à ...; seigle, 17 .. à 18 ..; escourgeon, 21 75 à ...

COURS COMMERCIAUX DES MARCHÉS DE PARIS

FARINE-PLEUR	Cote de clôture
Courant	38 95 à 37 ..
Prochain	38 40 à 36 40
Novembre-déc.	38 15 à 36 20
4 derniers	36 15 à 36 20
4 de novembre	36 35 à 36 40

SEIGLES

Cote de clôture	
Courant	19 25 à 19 25
Prochain	19 25 à 19 25
Septembre-oct.	19 50 à 19 50
4 derniers	19 50 à 19 50
4 de novembre	19 10 à 19 50

AVOINES

Cote de clôture	
Courant	20 80 à 20 85
Prochain	20 93 à 20 93
Novembre-déc.	21 31 à 21 ..
4 derniers	21 10 à 21 10
4 de novembre	21 35 à 21 35

ALCOOLS

Cote de clôture	
Courant	41 50 à 41 75
Prochain	41 75 à 42 ..
3 d'octobre	41 75 à 42 ..
Nov.-déc.	43 25 à ..
4 premiers	44 50 à ..

SUCRES BRUTS

Cote du jour	
Courant	30 75 à ..
Prochain	30 .. à ..
3 d'octobre	30 .. à ..
4 d'octobre	30 68 à ..
Roux: cult.	27 .. à 27 75

COURS OFFICIELS - 3 heures 1/2

Sucres blancs (disponibles) 31 25 à 30 75	
180 kilos	..
Spiritueux (dispon.) 41 75 à .. l'hectol.	..
Farine fleur, 100 kilos nets 26 75 à 37
Blés, 100 kilos	27 20 à 27 50
Seigles, 100 kilos	..
Avoines, 100 kilos	20 75 à 21 ..

COTONS CAFES Santos

(à terme)	(les 50 k.)
Septembre	82 61 à 82 75
Octobre	82 75 à 82 75
Novembre	84 50 à 84 50
Décembre	84 12 à 84 75
Janvier 14.	84 .. à 84 50
Février	84 .. à ..
Mars	84 .. à ..
Avril	83 75 à 84 ..
Mai	83 87 à 84 15
Juin	83 75 à 84 25
Juillet	81 37 à 82 50
Août	82 35 à ..

BESTIAUX - VIANDES PARIS (La Villette), 11 septembre 1913

Année	Ventes	Poids
Bœufs	1.518	5 502 390
Vaches	704	659 214
Taureaux	465	463 412
VEAUX	1 450	1 433 70
MOUTONS	10.922	10 202 72
PORCS gras	4 689	4 689 81

POIDS VIF (Le kilo)

Qualité	Prix extrême	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Bœufs kil net	0 74	1 09	1 03	0 90
Vaches	0 72	1 10	1 03	0 84
Taureaux	0 68	0 91	0 85	0 78
Veaux	1 00	1 16	1 17	1 34
Moutons	0 95	1 40	1 30	1 20
Porcs	1 22	1 34	1 31	1 30

VIANDE NETTE (Le kilo)

Echelle	Prix extrême	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	1 30	1 83	1 71	1 53
Vaches	1 26	1 84	1 72	1 41
Taureaux	1 20	1 50	1 44	1 36
Veaux	1 80	2 50	2 46	2 30
Moutons	1 80	2 80	2 40	2 20
Porcs gras	1 76	1 90	1 88	1 82

Chirurgien-Dentiste Albert BURONFOSSE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire Française de Paris - Ex-Chef de Laboratoire de Prothèse Dentaire

MALADIES DE LA BOUCHE Et des Dents

DENTS & DENTIFIERS

D'après les derniers perfectionnements de l'Art Dentaire DENTS depuis 7 fr.

Toutes les Opérations sont faites sans douleur par mon nouveau procédé. — La plus rigoureuse antiseptie est observée.

Gants Reix-Roch

6, Rue Croix-Belle-Porte, St-QUENTIN REIX-ROCH, Fabricant-Detailant

Renommés dans toute la Région

Tous genres Tous garantis PRIX EXCEPTIONNELS

BULLETIN FINANCIER

Banque Evrard, Lecomte et C^o

FONDÉE EN 1867 49, RUE SÉURIER, 49, LAON

La Société Générale Française de Rentes Viagères et de Retraites pour la Vieillesse, Compagnie Mutuelle d'Assurances sur la Vie, 27, Boulevard des Italiens, à Paris, met en vente 2.000 Bons de Garantie.

Chacun sait que les valeurs d'assurances sont parmi les mieux cotées et les plus profitables.

Le Conseil d'Administration de la Société est ainsi composé: Président: M. Yves Guyot, économiste, ancien ministre des Travaux publics. Vice-président: M. Eugène Réveillaud, sénateur.

Membres: M. A. Anzouane, administrateur-délégué de la Société Générale Française-Vie. M. Jacques Bouché, négociant, secrétaire-archiviste de l'Association amicale de la Société Turgo, membre fondateur de la Société de secours mutuels des Ecoles supérieures de la Ville de Paris, Secrétaire. M. A. Féron, ancien député de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur. M. P. Forzans, ingénieur civil, sénateur, maire de Biarritz, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur. M. Hector Franchomme, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur, industriel à Lille, président de l'Automobile-Club du Nord de la France, président du Syndicat des Confiseurs français et vice-président de la Chambre syndicale des Chocolatiers de France. M. E. Milon, ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur. M. J. Pettijean, président de la Chambre syndicale de la Tenure et Décoration, secrétaire du Syndicat général du Commerce et de l'Industrie (Union des Syndicats de France), ancien maire-adjoint du VII^e arrondissement, conseiller municipal de Paris.

Le montant de ces bons est destiné à constituer le Fonds Temporaire de Garantie de la Société.

Ces bons, émis à 490 francs, avec jouissance du jour du versement, sont remboursables à 500 francs; ils donnent droit à un intérêt fixe de 4 0/0 net d'impôts, payable par semestre les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, plus 15 0/0 de bénéfices répartis à titre de dividendes entre les dits Bons de Garantie et les Paris de Premier Etablissement.

Ces bons ont le revenu total puisse être inférieur à: 6 0/0 net de tous impôts

Décision de l'Assemblée Générale du 21 mai 1913.

La Société Générale Française-Vie, dont la Société Générale de Rentes Viagères est la filiale, autorisée à fonctionner par arrêté du 19 juin 1907, a dépassé, depuis cette époque, le chiffre de 24 MILLIONS de capitaux souscrits dans ses branches Vie et Décès.

La Société Générale Française-Vie, en pleine prospérité, a donné, durant les deux derniers exercices, à son fonds de premier établissement 9 1/2 0/0 l'an, et les coupons d'avril et d'octobre 1912 ont été payés sur la base de 11 0/0.

Les demandes seront servies dans l'ordre de leur réception jusqu'à concurrence du disponible.

Les versements sont reçus aux caisses de la BANQUE EVRARD, LECOMTE et C^o, 49, rue Séurier, LAON, et dans les succursales de ladite banque à Anzy-le-Château, Concy-le-Château, Crécy-sur-Serre, Lièsse et Montcornet.

La Notice d'Emission a été publiée au Journal Officiel du 12 février 1912 (Bulletin Annexe). — Demander la notice détaillée à la BANQUE EVRARD, LECOMTE et C^o.

Bulletin de Souscription

Je soussigné: nom _____, prénoms _____, demeurant _____, après avoir pris connaissance des Statuts de ladite Société, déclare souscrire à (1) _____ BONS de la Société Générale Française de Rentes Viagères et de Retraites pour la Vieillesse, de 500 FRANCS au porteur, remboursables au pair et donnant droit: à un intérêt fixe de 4 0/0 net d'impôts payable par semestre les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, plus 15 0/0 de bénéfices, répartis à titre de dividendes entre les bons de garantie et les Paris de premier établissement sans que le revenu total puisse être inférieur à 6 0/0 net de tous impôts.

PRIX D'ÉMISSION: FR. 490

Jouissance du jour du versement

Fait à _____, le _____

(2) Bon pour souscription à _____ Bons.

(3) Signature _____

(1) Indiquer le nombre de Bons souscrits en toutes lettres. (2) Ecrire de sa main la formule « Bon pour souscription à _____ Bons ». (3) Signer lisiblement.

Adressez le présent bulletin, rempli lisiblement, à MM. EVRARD, LECOMTE et C^o, Banquiers, 49, rue Séurier, LAON.